

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Axa Assurance Maroc représentée par son Directeur Financier, monsieur Khalid El Bouri, a déclaré le 10 avril 2006, avoir cédé le 7 avril 2006, sur le marché central 2.449 actions Nexans Maroc, au cours unitaire de 238 DH, et sur le marché de blocs 223.369 actions au cours unitaire de 215 DH, franchissant à la baisse les seuils de participation de 10% et 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc ne détient plus aucune action Nexans Maroc.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma